



Rupture d'un contrat cdi pour un contrat cdd

Par **caplet**, le **12/02/2011** à **17:37**

Bonjour,
je suis actuellement en cdi à mi-temps dans une entreprise, puis je romps mon contrat pour un cdd à temps plein dans la même entreprise?

Par **Cornil**, le **12/02/2011** à **21:06**

Bonsoir caplet
Je ne vois pas en quoi la durée du contrat CDD intervient au niveau légal.
Mais la rupture du CDI devra prendre la forme d'une démission (on ne peut pas par avenant transformer un CDI en CDD), et la signature du CDD, d'un nouveau contrat.
Quitte à ce que tu négocies dans ce CDD des avantages compensatoires à la perte d'ancienneté du CDI.
Bon courage et bonne chance.

Par **caplet**, le **13/02/2011** à **11:09**

merci pour cette réponse je vais contacter un avocat pour que celle-ci soit légale

Par **P.M.**, le **13/02/2011** à **15:17**

Bonjour,

Vous pourriez aussi tenter de faire passer votre CDI à temps partiel en temps plein par avenant pour une durée déterminée, cela vous permettrait ensuite de revendiquer un temps plein à durée indéterminée...

Par **Cornil**, le **13/02/2011** à **22:54**

Bonsoir caplet, il me semblait avoir vu entre temps un message de fabienne qui insistait sur la durée du CDD comme essentielle, à laquelle je répondais, mais vu que ce message a disparu, j'ai sans doute du rêver.

Ceci dit, bien évidemment, si tu peux passer de CDI temps partiel à CDI temps plein, par avenant, cela ne pose aucun problème.

Mais ce n'était pas ta question initiale.

Et point n'est besoin de consulter un avocat pour cela.

Bon courage et bonne chance.